

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/41

**Date de convocation** L'an deux mil vingt trois  
**14 juin 2023** le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

**Date d'affichage**  
**14 juin 2023**

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre  
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame  
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad  
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline  
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**  
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK  
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Martine DUQUESNOY  
Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**  
Mme Sophie LOPEZ

### Objet : Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Monsieur le Maire expose :

La gestion du cimetière est organisée en version papier. A l'heure du numérique et dans l'objectif de faciliter l'administration des services au quotidien il est proposé de mettre en place un logiciel.

Le service restauration scolaire a été dématérialisé en janvier 2019. A la suite l'école de musique, la garderie, le périscolaire et le suivi du courrier ont connu le même chemin avec des retours positifs tant au niveau des services que des usagers.

Dans cette perspective, il est proposé de :

- continuer cette modernisation avec la mise en place d'un logiciel pour la gestion du cimetière

Après une enquête menée par le conseiller délégué et les services concernés, il est proposé :

- l'acquisition d'un logiciel métier développé par la société 3D Ouest pour un montant de 3 381.60 euros TTC

Par ailleurs, il conviendra de souscrire un contrat de maintenance pour le logiciel

Il vous est proposé :

- d'accepter l'acquisition de ce logiciel
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 27 juin 2023

Le Maire,  
Alain CAYET.

